

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAUQUIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
8 heures	»	minut. soir, Omnibus.	9 heures	50	minut. matin, Express.
4	—	35 — — — Express.	11	—	49 — — — Omnibus.
3	—	50 — — — matin, Poste.	5	—	11 — — — soir, Omnibus.
9	—	04 — — — Omnibus.	9	—	52 — — — Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départs de Saumur pour Tours.		
1	—	02 minutes soir, Omnibus.	3	—	02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
			7	—	52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

MM. Guillaumin, marquis de Torey, Pérouse, Lefebvre, Millet, de Chasot et Giroir de Buzareignes viennent de présenter un amendement ainsi conçu sur le projet d'adresse :

« § 11. Désireux de seconder vos vues, le Corps-Législatif pense que l'agriculture, le commerce et les industries particulières ne peuvent prendre un grand essor qu'à l'aide de plusieurs conditions : le complément des voies de transport de toutes natures ; la modération dans les lois d'impôts portant sur les objets de grande consommation ; la stabilité dans les lois de douane, la réforme de certaines lois commerciales, enfin la suppression des entraves que l'excès de la réglementation oppose aux forces productives du pays. »

Lundi, au commencement de la séance du Corps-Législatif, M. Roques-Salvaza a reproché spirituellement à la majorité de ne pas défendre l'adresse, qui est son œuvre, et d'abandonner cette défense aux orateurs du gouvernement. L'allocution de M. Roques-Salvaza a obtenu un très-grand succès.

M. Darimon a ensuite provoqué, sur la loi de sûreté générale, des explications, que M. Baroche a données claires et complètes.

Le Corps-Législatif vient d'être saisi du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1865. Le budget ordinaire des dépenses de 1865 s'élève en totalité à 1,723,897,877 francs et se divise en quatre parties : dette publique et dotations ; services généraux des ministères ; frais de régie et de perception ; remboursement et restitution.

Quant aux recettes ordinaires de 1865 réparties entre les différentes branches du revenu public, elles sont évaluées à 1,743,506,753, présentant ainsi sur les dépenses un excédant de 18,608,856 francs. — Havas.

La Gazette de Cassel prétend savoir de très-

bonne source, que les gouvernements de Bavière et de Wurtemberg seraient tombés d'accord de ne pas adhérer au traité de commerce franco-prussien et d'adresser un mémoire en ce sens au cabinet de Berlin. D'autres gouvernements secondaires de l'Allemagne, ajoute la Gazette de Cassel, seraient dans les mêmes intentions.

Dans le congrès espagnol, M. Salaverria a présenté un projet de loi pour l'émission de 190 millions de 5 0/0, afin de payer la créance de la France pour l'indemnité de prises en 1824.

Dans la chambre des communes, M. Layard, répondant à une interpellation, dit que l'Angleterre n'est pas d'accord relativement à la proclamation concernant le gouvernement futur du Mexique. Elle veut seulement réclamer l'exécution des engagements contractés par le Mexique. Le président Juarez se montre disposé à négocier ; on espère que des mesures extrêmes ne seront pas nécessaires.

On annonce que le général Scott est parti de New-York, le 28 février, sur une frégate américaine, pour se rendre à Mexico. Le général serait, assure-t-on, chargé, par le président Lincoln, d'une mission de conciliation relative au différend pendant entre le Mexique d'un côté, la France, l'Angleterre et l'Espagne de l'autre, et devrait se mettre en rapport avec les commandants européens pour éviter l'effusion du sang et tâcher d'aplanir les difficultés de la situation, sans que les parties intéressées aient besoin de recourir aux armes. — Havas.

On nous écrit de Berlin, le 8 mars, qu'il y a eu le même jour, au palais du roi, un conseil des ministres, auquel ont assisté le roi, le prince héritier et tous les ministres. On y a débattu la question de la dissolution de la chambre. Le roi a persisté à demander la dissolution, contrairement à l'avis des ministres, lesquels sont persuadés qu'avec l'esprit qui règne en Prusse, une nouvelle chambre contiendrait plus d'éléments libéraux encore que la chambre actuelle. On aurait fini par

adopter une proposition intermédiaire du prince héritier, consistant à proroger les chambres à six semaines.

On dit, du reste, que le roi se trouve dans un singulier état d'esprit. Ayant reçu, avant tout, une éducation militaire, et habitué depuis sa jeunesse à l'obéissance exacte et minutieuse, les résistances de toute nature qu'il éprouve comme roi constitutionnel, soit de la part de l'administration, soit de la part des chambres, le blessent et l'irritent. Aussi s'entoure-t-il toujours de préférence d'officiers et discute-t-il les plus hautes questions politiques avec les membres de son cabinet militaire. Ces dispositions ouvrent bien des chances à la réaction qui, en outre, a pour elle la plupart des princes de la famille royale, le prince héritier seul paraissant favorable aux tendances libérales.

On prétend que le gouvernement prend déjà des mesures de précaution pour le 18 mars, anniversaire de la révolution de 1848. Il est évident que l'on craint des troubles, bien que le sentiment public soit fort éloigné de dispositions de ce genre.

La Gazette de la Croix apprend que le roi n'a pas accepté la démission du ministère.

Berlin, 11 mars. — Par une ordonnance royale, datée d'aujourd'hui, et contre-signée par tous les ministres, excepté M. de Bethmann-Holweg, la chambre des députés est dissoute et les séances de la chambre des seigneurs sont ajournées.

L'assemblée s'est séparée aux cris unanimes et trois fois répétés de : Vive le roi ! — Havas.

Dans l'assemblée des comités de prowdimento qui a eu lieu à Gènes, Garibaldi a été élu pour président général. M. Canéo dit que la présence de Garibaldi attestera à l'Europe la concorde de la démocratie italienne dont le programme est l'exécution du plébiscite du 20 octobre. Le gouvernement, au lieu de s'alarmer, devrait se féliciter de cette union. L'orateur ajoute : Nous serons avec le gouvernement toujours, quand il voudra comme nous l'unité de la patrie que nous

FEUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

— Avez-vous bientôt achevé votre homélie ? demanda le directeur de Pù-ine.

— Ce n'est pas une homélie, M. le maire, car vous devez remarquer que je n'ai pas encore abordé le côté religieux de votre proposition. Nous en étions à l'augmentation des jouissances apportées dans la famille par le travail des dimanches et des jours fériés. Vous êtes célibataire, M. Benoit, et j'ai peur que vous n'entendiez pas grand'chose aux plaisirs de la famille. Ecoutez-moi cependant, car, si je suis comme vous un vieux garçon, je me crois plus expert en ceci, parce que tandis que vous ne voyez dans l'homme que des bras plus ou moins forts, des mains plus ou moins adroites, la mission du prêtre est d'édifier particulièrement les cœurs.

Voici donc ce qui arrive dans les familles où l'ouvrier conserve la sainte liberté du dimanche. Si, dans la semaine, il prend ses repas à la hâte, quitte la maison avant que ses enfants soient réveillés, y revient le soir, pour les voir endormis ; ou tout prêts à s'endormir ; si, lassé lui-même, il ne mêle que de rares paroles aux entretiens de sa compagnie ; s'il est enfin plutôt l'homme de l'atelier que du foyer domestique, le septième jour, tout change pour lui comme par enchantement. Le senti-

ment de la liberté, sentiment toujours délicieux, se fait apprécier dès l'aurore, ce jour-là, avant même que l'ouvrier n'ait ouvert les yeux. Le dimanche ne vient point l'arracher brusquement du lit en frappant aux volets, et criant : Vite, vite, il est temps d'aller à l'ouvrage ! non, il marche sur la pointe des pieds, ce bon dimanche ; il descend doucement dans les vilages, et l'on dirait qu'il recommande au coq de la ferme de chanter moins haut. Cette fois, le premier regard des enfants rencontre leur père. Celui-ci peut les caresser à son aise, apprécier ce qu'ils ont appris dans la semaine, s'extasier à lui sur la gentille figure que leur donne une toilette plus soignée. On se rend ensemble à la messe, où le cure s'efforce de ne pas être trop ennuyeux en recommandant à ces braves gens la soumission envers leurs supérieurs, l'activité dans le travail, la fidélité dans leurs rapports avec vous, M. Benoit, et surtout la patience dans les peines de ce monde. Là-dessus, et quand le vœux radoteur a cessé de parler, on rentre au logis, on jase à table aussi longtemps qu'on le desire, et, s'il y a quelque fête aux environs, on ne se gêne pas pour y courir. Là, on rencontre des amis, et, comme la ménagère a toujours quelque chose de bon dans son panier, on offre et l'on reçoit un fruit, un gâteau ; on se croit riche un moment, le premier avantage de la richesse étant de pouvoir donner. Supposez le mari absent, retenu dans la fumée de votre usine, adieu la fête, les caresses paternelles, les projets qui ne se font qu'à deux et à loisir. Adieu, enfin, à mon

petit sermon que j'ai la vanité de croire utile ; à mon petit sermon qui, ne vous en déplaise, cher voisin, s'est fait quelquefois entendre d'un pauvre ménage avec plus de profit que le bruit de la vapeur ou d'un soufflet de forge. Le dimanche, laissez-moi vous le répéter, ce n'est pas seulement le jour du Seigneur, c'est aussi le jour de l'époux, du père, de l'ami, de toutes les relations qui adoucissent les mœurs, et qu'un travail continué rendrait illo-oires. Otez le dimanche à l'ouvrier, et le chef de famille deviendra pour les siens un étranger, presque un inconnu.

— M. le curé, dit l'oncle Benoit en frappant légèrement du pied, vous oubliez que je suis un homme positif.

— Pas aussi positif que vous croyez, répliqua l'abbé Morineau, et cela je le prouve à l'instant en vous montrant que votre intérêt personnel !...

L'oncle Benoit avait remis ses lunettes dans leur étui ; il s'était levé, et se dirigeait du côté où il avait déposé sa canne et son chapeau.

— Non, dit-il en interrompant l'abbé Morineau, ne montrez rien de plus ; n'essayez de rien prouver, car je vous déclare que vous perdriez votre temps. Mon intérêt personnel ! vous n'y pensez pas ! encore une fois, je suis un homme positif, et si je suis parvenu à me créer une jolie fortune, c'est qu'apparemment j'entendais assez bien mes intérêts. D'ailleurs, la question n'est pas là. J'ai deux neveux, vous le savez : l'un que je n'ai jamais

tâcherons d'acquiescer par des moyens légaux, avec Rome pour capitale. (Applaudissements.)

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le passage relatif à la pétition pour le rappel de Mazzini provoque des cris de *Vive Mazzini!*

Il a été donné lecture d'une lettre de Mazzini. On a chargé Garibaldi de demander au gouvernement le rappel de Mazzini. Une discussion a été ouverte sur le vote universel; il a été résolu de le proclamer en principe, et d'adresser une pétition au Parlement.

On écrit de Turin qu'après la réunion démocratique qui a eu lieu à Gènes, le général Garibaldi, accompagné du sénateur Plezza, visitera toutes les villes d'Italie pour y instituer le tir national. De plus, d'après le *Lombardo*, le général Garibaldi serait nommé inspecteur général de toute la garde nationale du royaume.

Des lettres de Naples du 8 signalent le réveil de la réaction, notamment dans la Basilicate, que parcourent des bandes de 60 à 100 cavaliers.

La presse démocratique de Naples insiste pour que Garibaldi revienne achever son œuvre. Les agents du fisc ont reçu l'ordre d'inventorier tous les biens des communautés religieuses, même des communautés de femmes, et ce nonobstant toute résistance, mais en se faisant accompagner de deux prêtres.

Des armes ainsi que des proclamations ont été saisies à Naples. — Havas.

On mande de la frontière de Pologne :

Hier, anniversaire de l'avènement, au trône de l'Empereur, le *Dziennick* a publié un supplément contenant un décret par lequel 41 condamnés ont eu leurs peines remises, et 32 autres ont eu les leurs mitigées. — Havas.

Raguse, lundi 10 mars. — Les négociations d'Omer-Pacha avec Vukalovich ont échoué. Les troupes turques s'avancent aujourd'hui vers Zubzi.

Raguse, 11 mars. — Vukalovich ayant paru modérer ses conditions, Omer-Pacha a contremandé l'entrée de ses troupes dans Zubzi. Vukalovich a quitté la Suttarina. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le journal *La Presse* a reçu un avertissement à l'occasion d'un article publié dans son numéro du 10 mars.

— Un rapport de M. le ministre des finances a fait connaître les résultats définitifs de la conversion. Sur 172,062,516 fr. de 4 1/2, il en a été converti 129,695,901 fr. par plus de 388,000 porteurs. Il ne reste plus aujourd'hui que 42,366,615 fr. de cette rente. Il existait en 4 0/0 2,088,850 fr.; 17,001 rentiers ont demandé la conversion de 1,561,849 fr.; il ne reste donc plus de cette rente que 527,001 fr. En obligations trentenaires, 602,575 ayant été converties sur 675,160 existantes, il en reste 72,585 seulement.

— Le transport à vapeur *Cleopatra* est arrivé le

24 février à Plymouth, ayant à son bord l'état-major et l'équipage du vaisseau à vapeur anglais *Conqueror*, de 90 canons, naufragé le 29 décembre dernier, sur un des récifs qui sont dans le sud des Bermudes. Conformément à la loi anglaise, tous les officiers du vaisseau ont passé devant un conseil de guerre. A cette occasion, l'accusation a été établie que les naufrages étaient aujourd'hui beaucoup plus nombreux, toutes proportions gardées, dans la marine anglaise que dans la marine française, et elle a cherché à établir les causes de ce fait, qui sont à l'avantage de notre marine.

Cependant les officiers du *Conqueror* ont été acquittés, à l'exception du lieutenant de quart et du master contre lesquels la peine de la réprimande a été prononcée. La réprimande est considérée en Angleterre comme constituant une pénalité morale très grave.

DERNIERS MOMENTS DE DUMOLLARD.

On écrit de Montlué, le 8 mars :

Depuis plusieurs jours, Montlué présentait un caractère d'animation extraordinaire, les gens de la campagne y affluaient tous les matins dans la prévision de l'exécution du condamné Dumollard. Hier au soir, le moment de l'exécution ayant été connu depuis la veille, une foule nombreuse a envahi la place et les rues adjacentes dès la chute du jour, et s'est accrue sans cesse pendant la soirée et dans la nuit jusqu'à l'heure indiquée pour ce drame sanglant. Un détachement d'infanterie, un escadron de lanciers et plusieurs brigades de gendarmerie ont occupé les lieux où il devait passer, afin d'y maintenir le bon ordre et de prévenir des accidents. Heureusement l'ordre n'a pas été troublé.

Le condamné Dumollard, parti de Bourg à onze heures du soir, est arrivé à Montlué à quatre heures du matin par la route de Chalamont, conduit en poste dans une voiture où il se trouvait avec M. l'aumônier des prisons et deux gendarmes. Pendant le trajet, il s'est entretenu de choses futiles, calculant les distances, parlant de son mobilier, des journées qui lui étaient encore dues à Dagneux. A son passage à Chalamont, à la vue de la foule qui se pressait pour le voir, il a fait observer qu'on était bien curieux de le voir mourir.

Tout avait été disposé à l'hôtel-de-ville de Montlué pour le court séjour qu'il devait y faire. En débarquant il a demandé à se chauffer les pieds; puis M. le curé de Montlué s'étant présenté et lui ayant adressé quelques paroles, il a répondu : « Je sais que je suis bien coupable d'avoir suivi de mauvais conseils; mais je paie pour les autres ».

Il a été ensuite conduit dans une autre pièce où il est resté environ une heure et demie, seul avec M. le curé de Montlué et M. l'aumônier des prisons, avec lesquels il a eu successivement de longs entretiens. A six heures, M. le juge de paix a prévenu MM. les ecclésiastiques que l'exécution approchait, et étant entré dans la pièce où était Dumollard, il a pressé de questions ce dernier qui a persisté à répondre qu'il avait tout dit, qu'il n'avait plus rien à dire, et que, s'il avait eu quelque chose à déclarer il n'aurait pas attendu cette

quelle. Vous avez, M. le recteur, une ténacité qui m'afflige. Adieu donc! Non, au revoir, si vous le préférez. Rentrez, monsieur, le soleil est chaud, et vous avez la tête nue. Rentrez, nous nous retrouverons un autre jour. Mais cet esprit de domination, ce besoin de tout diriger, de tout conduire, ah! monsieur!

— Je l'engagerai volontiers à vous obéir dans tout ce qui est juste.

— Ce qui est juste? Je ne demande rien qui ne soit très-juste, très-sage; vous devriez le savoir, monsieur, et vous épargner des restrictions qui sont de nature à justifier toutes les révoltes. Vous prenez intérêt à cet imprudent biliaire: ignorez-vous que s'il s'obstinait à contrarier mes plans, je pourrais bien le prier d'aller donner ailleurs l'exemple de la folie et de l'ingratitude? Je n'ai qu'un mot à écrire pour que son cousin quitte Paris et vienne ici le remplacer. Ne me répondez pas, monsieur, je ne veux rien entendre en ce moment. Au revoir! adieu. Je vous laisse pour sujet de méditation la ruine d'un jeune ménage occasionnée par vos leçons; oui, monsieur, par vos conseils.

La redingote noire, le chapeau gris et la canne à pomme d'or s'étaient précipités hors de la chambre. Le recteur les poursuivait dans la cour.

— Monsieur Benoit! cher monsieur Benoit! deux anciens amis ne se quittent pas de cette façon. On peut s'entendre.

— D'une seule manière, monsieur, et vous savez la-

quelle. Vous avez, M. le recteur, une ténacité qui m'afflige. Adieu donc! Non, au revoir, si vous le préférez. Rentrez, monsieur, le soleil est chaud, et vous avez la tête nue. Rentrez, nous nous retrouverons un autre jour. Mais cet esprit de domination, ce besoin de tout diriger, de tout conduire, ah! monsieur!

Cette exclamation, prononcée d'un ton de reproche, étouffa la dernière supplication du frère de Placide.

— Tout diriger! tout conduire! murmura le bon abbé en remontant dans sa chambre, tandis que l'oncle Benoit descendait la colline avec la rapidité d'un coq de profession; ah! voisin, vous oubliez, vous qui voudriez nous réduire à l'obéissance passive devant toutes les fantaisies de votre orgueil, vous oubliez qu'une autre main que la mienne a écrit la loi qui dirige ma conduite et m'ordonne quelquefois de vous résister. Pauvre biliaire! que va-t-il sortir de tout cela pour lui et pour sa famille?

Le recteur ouvrit sa fenêtre, et regarda dans la direction de l'usine, jusqu'au moment où la voix de sa sœur, sur un ton plus aigre que jamais, se fit entendre au-dessous de lui, dans la cour.

— Furieux! dit-elle, furieux! et voilà un beau profit pour vous et pour tout le monde! Ah! Coirentin, cela ne serait pas arrivé si M. Benoit avait reçu chez vous un meilleur accueil, et s'il avait bu un verre de... — Taisez-vous! dit l'abbé, et il referma brusquement la fenêtre.

(La suite au prochain numéro.)

échéance (sic). Il a encore répété : « Je paie pour les autres. » — Il a alors demandé une tasse de café noir qui lui a été servie et qu'il a bu avec plaisir.

M. le docteur Chiara, de Mirabel, M. le docteur Monvenoux, de Montlué, et M. Rudigoz, adjoint, l'ont à leur tour questionné, pressé de faire à la justice des aveux dans ce moment suprême; toutes les considérations qui lui ont été adressées ont été vaines: mêmes protestations qu'il ne pouvait rien dire de plus et n'avait rien à dire — A ce moment-là, M. Guillot, commis greffier du tribunal civil de Trévoux, s'étant présenté à lui, Dumollard s'est mis à pleurer en le voyant. C'est la seule trace d'émotion qu'il ait été possible de saisir sur son visage.

La conversation est ensuite tombée sur la vigne qu'il possède encore à Dagneux; on lui a demandé s'il n'avait rien enfoui dans ce fonds à quoi il a répondu que non; que la partie seule du milieu avait été minée par lui, qu'il n'avait pas miné le haut ni le bas, et que si on avait mis quelque chose dans ces dernières parties du fonds, il n'en répondait pas. — Il a demandé si on avait vendu ses biens, et rappelé à M. Guillot qu'il lui restait due une somme de 27 francs, dont il a fait le compte en détail, pour journées par lui faites pour le compte d'une veuve Berthet, de Dagneux. — Il a terminé en disant : « J'aime mieux mourir aujourd'hui que d'être traîné comme cela; mais je paie pour les autres. » — Enfin M. le juge de paix lui ayant adressé une dernière question, il a répondu avec vivacité et en se rapprochant de ce magistrat : *Monsieur le juge, on me questionnerait vingt ans, que je ne puis rien dire de plus.* — Toute discussion a été close par cette réponse.

On a alors introduit les exécuteurs qui ont procédé à la fatale toilette. Dumollard a quitté sa blouse et sa cravate; il s'est laissé lier les mains sans la moindre résistance, et il a dit qu'il irait à pied à l'échafaud, bien qu'une voiture ait été préparée pour l'y conduire.

Jusqu'au moment de la toilette, Dumollard a conservé un sang-froid et une impassibilité qui ne se sont pas démentis; c'était toujours la même nature calme; répondant froidement aux interrogations, irrévocablement fidèle à son système d'excuse ou de défense, même devant l'échafaud. De puis la toilette, il a paru abattu.

Le funèbre cortège s'est mis en route à sept heures moins un quart. Dumollard a fait le trajet à pied, soutenu par M. le curé de Montlué et M. l'aumônier des prisons; on avait mis sur ses épaules sa veste et il était coiffé de son chapeau afin de le préserver du froid. Arrivé au pied de l'échafaud, il a embrassé M. l'aumônier des prisons et a gravi l'escalier avec l'aide des exécuteurs auxquels il s'est livré sans résistance. Une seconde après, la justice des hommes était satisfaite.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, M. Cotelle, sous-préfet de Chinon, a été nommé sous-préfet de Bar-sur-Aube. Il est remplacé à Chinon par M. Desplanques, qui quitte la sous-préfecture de Saint-Sever.

Les déclarations en blanc, pour le concours régional d'Angers, en 1862, se distribuent à la sous-préfecture de Saumur.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif.

Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1^{er} juillet 1851, approuvé par M. le Préfet, le 9 du même mois;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet 1857;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 1862;

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — A partir du 1^{er} avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non, suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mètres superficiels et sera soumise à un droit de dix centimes.

ART. 2. — Toute charrette ou voiture qui,

même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1^{er} ci-dessus.

ART. 3. — Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes ou voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, qui stationnent attelés ou attendant les voyageurs ou les maîtres.

ART. 4. — La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 5. — Le droit sera acquitté avant le stationnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint-Nicolas.

ART. 6. — Toutes contraventions au présent arrêté seront punies des peines prévues par l'art. 471 du Code pénal.

ART. 7. — Le Préposé en chef de l'octroi, les agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire,

Signé : CHEDEAU, adj^l.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862.

Le Sous-Préfet,

Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adj^l.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^e, payable chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et en septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté le premier mode de paiement de solder la moitié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de 9 h. à 3 h., les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles d'Athènes en date du 6 annoncent qu'une proclamation royale remercie les populations du royaume de leur fidélité et de leur attitude contre l'anarchie militaire. Par cette conduite, dit le roi, la Grèce assurera la paix dans le présent, et la réalisation de toutes les espérances pour l'avenir.

Une circulaire ministérielle aux préfets, les engage à donner l'assurance au pays que le mal existant sera bientôt étouffé dans sa source. On a exilé un certain nombre d'officiers dans les îles, notamment le général Saunier. Les citoyens civils arrêtés sont transférés dans l'île de Cythnos.

On lit dans l'Italie. On assure que le gouvernement aurait fait officiellement prévenir ce matin les membres de la société de Prowedimento à Gènes d'avoir à reprendre du calme; autrement le gouvernement serait dans la nécessité de la dissoudre. — Havas.

LE TOUR DU MONDE

NOUVEAU JOURNAL DES VOYAGES

Publié sous la direction de M. Éd. CHARTON (1).

« Voulez-vous réussir? disait Goethe à un auteur, faites choix avant tout d'un sujet fécond et d'où l'intérêt découle comme de source. » C'est là, en effet, le secret des succès rapides et durables. On aurait pu prédire à *Tour du monde* sa bonne fortune rien que sur son titre. L'exploration du globe tout entier par les voyageurs contemporains! Quel fonds plus riche et plus varié! Quel cadre plus vaste! — D'où venez-vous? dit le *Tour du monde* aux voyageurs. Est-ce d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, d'Amérique, du Nord, du Sud? Qu'avez-vous vu de curieux, d'intéressant, d'instructif? Racontez-le à nos lecteurs simplement, sincèrement, en toute conscience et en toute liberté. Quels dessins rapportez-vous? Confiez-les à nos graveurs. — Les voyageurs se sont empressés de

(1) Paris, L. Hachette et C^{ie}. — Il paraît chaque samedi un numéro de 16 pages in-4. Les 52 numéros d'une année forment 2 volumes. (Prix du numéro: 50 centimes; de l'abonnement annuel: 26 francs.)

répondre à cet appel. Chaque semaine le *Tour du monde* publie un voyage ou une partie de voyage contemporain, illustré de dessins exécutés par nos meilleurs artistes, d'après les croquis des voyageurs ou leurs photographies. Parmi ces voyageurs, les uns sont sérieux, les autres enthousiastes; ceux-ci émouvants, ceux-là spirituels: chacun a son but, sa manière de voir, son caractère, son originalité: ils se succèdent un peu au hasard, comme dans la réalité. De là naît une variété naturelle d'impressions, d'études, d'aventures, d'observations qui préserve le lecteur de toute fatigue et de tout ennui. Dans le nombre des relations déjà publiées et qui nous paraissent avoir été lues avec le plus d'intérêt, nous citerons celles de l'héroïque et infortuné sir Franklin; du docteur Barth au lac Tchad et à Tombouctou; du capitaine Burton aux lacs récemment découverts dans l'Afrique centrale; de notre jeune compatriote Henri Duveyrier au pays des Beni-Mzab; du lieutenant Lambert au Fouta-Djalon; de M. de Castella en Australie; de M. de Rochas au détroit de Magellan; de M. de Khanikoff à Meched, la ville sainte des Perses; de M^{me} Ida Pfeiffer à Madagascar; les aventures de M^{me} Libarona, au grand Chako; les trois années d'esclavage de M. Guinard chez les Patagons; le naufrage à l'île Rossel, etc.

Les éditeurs annoncent pour 1862 les voyages de M. Guillaume Lejan dans l'ancienne Éthiopie; du capitaine Burton, chez les Mormons; de M. Paul Marcoy, sur le fleuve des Amazones; de M. Renan, en Syrie; de M. Eugène Flandin, à Rhodes; de M^{me} *** au Sérail de Constantinople; de M. Gustave Doré en Espagne; de M. Simonin, à l'île Bourbon, de M. Vigneaux et de M. Charpays au Mexique; d'Atkinson dans la Tartarie chinoise et sur le fleuve Amour, etc.

Ce peu d'indications doit suffire pour montrer ce qu'on est fondé à attendre du *Tour du monde*, journal tout à la fois sérieux et amusant, dirigé par un écrivain dont le nom est une garantie d'exactitude pour les gens instruits, de sévère moralité pour les familles.

Rien n'a été négligé, d'ailleurs pour augmenter la valeur de ce recueil. L'illustration en est l'objet de soins particuliers.

Il n'y a pas, en effet, de publication à laquelle le dessin et la gravure puissent être plus utiles qu'à un journal de voyages. Aussi les éditeurs se sont-ils assurés du concours des dessinateurs les plus distingués. MM. Bida, Français, Daubigny, Karl Girardet, G. Doré, Jules Noël, Théron, Catenacci, de Bar, Lancelot, Grandsire, etc., leur ont déjà fourni un très-grand nombre de dessins qui ont été confiés à nos premiers graveurs. Les quatre volumes qui ont paru contiennent déjà plus de mille gravures. Quel prix aura un jour cette collection de gravures d'autant plus précieuses, qu'elles seront exactes, où l'on trouvera tous les grands sites, tous les monuments célèbres, tous les costumes et tous les types du monde entier!

Une couverture protège chaque numéro; mais cette couverture, au lieu d'être une simple enveloppe de papier contenant uniquement le titre du journal et les conditions d'abonnement, est elle-même une partie essentielle de la publication, composée de six colonnes de texte, dans lesquelles sont insérés les faits divers et les nouvelles des voyages qui n'ont qu'un intérêt d'actualité. Les numéros, au contraire, ne renferment, la couverture enlevée, que des récits d'un intérêt permanent, dont la lecture aura autant d'attrait dans vingt ans qu'aujourd'hui, et forment des volumes où les matières se suivent, sans être coupées par les répétitions du titre.

Imprimé sur un très-beau papier, chez MM. Lahure et C^{ie}, le *Tour du monde* a pris promptement le rang qui lui appartenait dans la grande presse illustrée. Il est entré dans les habitudes du public. On le traduit en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Amérique. Son succès et son influence ne peuvent que s'accroître d'année en année. C'est avec raison qu'on l'a comparé, dès son début, au plus célèbre des voyageurs légendaires, au Juif errant: il est parti; il ne lui est plus ni permis, ni possible de s'arrêter, il marchera toujours.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 mars 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — Chronique littéraire. — Le caveau Gambirinus. — La petite pêcheuse de Saint-Briac (fin). — Esquisses d'un voyage en Espagne. — M. de Belleyme. — Courrier de la Curiosité. — Les nouvelles couronnées de Guarrazar.

Gravures: M. Dubois de Saligny, ministre de France au Mexique. — Vue de Nauplie (Grèce).

— Concert au Ministère de la justice. — Opéra-Comique: *Le Joaillier de Saint-James*. — Le caveau Gambirinus, à Marseille. — Théâtre de l'Opéra: *La Reine de Saba*. — Vue générale de l'Alhambra. — M. de Belleyme. — Les nouvelles couronnées de Guarrazar (5 gravures). — Echecs. — Rébus.

Miss CHARLOTTE HADDON, à la demande de plusieurs familles, commencera le jeudi 13 mars, à une heure, un COURS D'ALLEMAND pour les petits enfants.

Elle espère qu'un long séjour en Allemagne et l'habitude d'enseigner cette langue lui assureront la confiance des parents. (118)

MAISON BIÉTRY, boulevard des Capucines, 41.

Châles cachemire, châles de laine et châles unis pour deuil.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales; il est fileteur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie de la désignation et d'une étiquette de prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (121)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse se ressent encore de l'extrême agitation causée par les brusques mouvements en sens opposé et par les onéreux mécomptes qui se sont produits pendant la semaine précédente. On remarque à la fois, parmi les spéculateurs, de la lassitude, du découragement et de l'irrésolution. A la suite d'une liquidation des plus embarrassées et des plus laborieuses, beaucoup de spéculateurs se sont même retirés momentanément du marché, soit par nécessité, soit par prudence. Leur abstention volontaire ou forcée a atténué d'abord les chances d'une reprise à laquelle d'ailleurs mettaient obstacle de nombreuses exécutions, c'est-à-dire des ventes effectuées d'office par les agents de change pour le compte des clients dont le crédit ne comportait plus des positions importantes.

Avant de s'engager à nouveau, les acheteurs et les vendeurs semblaient vouloir étudier la véritable situation du marché, se rallier et reprendre des forces. Aussi les ordres adressés au parquet étaient très-restreints, et les cours de la rente oscillaient dans des directions contraires.

Cependant, il y avait lieu de penser que l'instabilité des cours serait transitoire et que la hausse ne tarderait pas à prédominer. Contrairement à ces prévisions, les affaires ont continué à se traiter dans une mesure très-restreinte, et au milieu d'un débat mollement soutenu, le cours de 70 fr. a été tour à tour regagné et perdu sur le 3 0/0.

Les capitaux tiennent en grande estime les obligations du Crédit foncier. Il est difficile de rencontrer une valeur qui se recommande plus légitimement à leur attention. En ce moment, on recherche surtout les obligations foncières 3 et 4 0/0, qui participent toutes au tirage du 22 mars. On sait que le 1^{er} numéro sortant gagnera 100,000 fr., le 2^e 50,000 fr. et le 3^e 20,000 fr.

La maison de change A. Leon, 17, boulevard des Italiens, qui a une partie de son capital employé en obligations foncières, cède, moyennant 1 fr. par numéro pour les obligations de 100 fr., et 4 fr. pour celles de 500 fr., les chances attachées aux obligations qu'elle a entre les mains. Cette combinaison, à la portée des plus modestes ressources, obtient un grand succès dans le public. Ajoutons que cette maison tient à la disposition de ses correspondants les obligations foncières de toute nature dont ils auraient besoin, quelle qu'en soit la quantité. Elle se charge également de la vente et de l'achat des fonds publics et valeurs industrielles, et du paiement de tous coupons.

Le succès de la conversion imprime aux valeurs mobilières un certain mouvement de hausse. Les actions de chemins de fer sont généralement en voie d'amélioration.

Le marché des obligations de chemins de fer a été actif et bien soutenu. Il y a eu des demandes suivies sur les lombardes, les portugaises et les anciennes et nouvelles obligations du Seville-Cadix.

Rien de remarquable à constater sur le marché des valeurs industrielles, sinon que la Compagnie générale transatlantique (ancienne Compagnie maritime) vient, en raison des événements actuels du Mexique, de se mettre en mesure d'établir entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz un service régulier, qui fonctionnera dès les premiers jours d'avril.

La souscription aux actions du Canal de Gap, aujourd'hui close, a obtenu un grand et légitime succès, bien dû d'ailleurs à la grandeur du but, et à la haute moralité de l'entreprise. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 11 MARS.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 75.

BOURSE DU 12 MARS.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 65.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand.

Le dimanche 30 mars 1862, à midi, En l'étude dudit M^e DOUSSAIN, notaire.

VENTE PAR ADJUDICATION

DES BIENS CI-APRÈS DÉSIGNÉS, Dépendant des successions des époux MENARD-RICHARD, et situés commune de Martigné-Briand.

Mises à prix à diminuer d'un dixième.

- 1^o Une maison, Grande-Rue du bourg 5,000 f.
- TERRES.**
- 2^o Trente-huit ares 87 centiares, au canton des Deux-Croix 1,000 »
- 3^o Soixante-seize ares 69 centiares, au même lieu 1,630 »
- 4^o Trente ares 60 centiares, au canton des Bardelles 650 »
- 5^o Quinze ares 20 centiares, au canton des Bardelles ou Girauderies 368 »
- 6^o Vingt-un ares 80 centiares, au canton des Champs-Bauchés 660 »
- VIGNES.**
- 7^o Trois ares 70 centiares, au canton des Pineaux 100 »
- 8^o Deux ares 85 centiares, au canton de la Barangerie 250 »
- 9^o Neuf ares 90 centiares, au canton des Poulliers 300 »
- 10^o Dix-huit ares, au canton des Champs-Horiaux 450 »
- 11^o Dix sept ares 90 centiares, au canton des Brosseilles 530 »
- 12^o Trente un ares, au canton des Pehus 600 »
- 13^o Quatre ares 80 centiares, au canton des Pehus 120 »
- 14^o Cinq ares 1 centiare, au même canton 500 »
- 15^o Six ares 10 centiares, au canton des Mallotiers 200 »
- 16^o Seize ares 48 centiares, au même canton 500 »
- 17^o Quatre ares 70 centiares, au même canton 140 »
- 18^o Et 4 ares 20 centiares, au canton des Vopelles 100 »

Vente poursuivie par M. André Leroy, marchand pépiniériste, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Angers, tuteur des mineurs Théodore, Victor et Victorine Menard, ayant M^e Chedeau pour avoué, en présence de René Gilbert, subrogé-tuteur desdits mineurs, maçon, demeurant à Martigné-Briand, en vertu d'une délibération du conseil de famille des mineurs, du 6 janvier 1862, et d'un jugement du tribunal civil séant à Saumur, du 23 du même mois.

Pour extrait, Saumur, 1^{er} mars 1862. (122) CHEDEAU, avoué. Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE METIVIER. Les créanciers de la faillite du sieur Metivier, modeleur mécanicien, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, sont invités à se trouver le lundi 17 mars courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du tribunal, (123) TH. BUSSON.

Hospice civil de la ville de Doué.

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Par adjudication.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, appartenant à l'Hospice civil de Doué.

L'adjudication se fera par le ministère de M^e CESBRON, notaire à Doué, au bureau de l'Hospice et en présence de MM. les Administrateurs, le dimanche 27 avril 1862, à midi.

PREMIER LOT.

La Métairie du Verger, située commune de La Plaine, près Vihiers, consistant en logements d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, pâtures et genêts, d'une contenance totale d'environ soixante-douze hectares quarante-deux ares soixante-dix centiares.

2^e LOT.

Le Bordage de l'Étang, situé même commune de La Plaine, consistant en logements d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, pâtures, d'une contenance totale d'environ dix hectares vingt-trois ares trente centiares.

3^e LOT.

Le Bordage de la Bardelière, situé même commune de La Plaine, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, pâtures, d'une contenance d'environ seize hectares trente-quatre ares cinquante centiares.

4^e LOT.

Trois morceaux de terre, situés au canton des Amassées, commune de Brigné, canton de Doué, actuellement exploités par le sieur René-Basile Cholet.

L'un contient environ dix ares trente centiares;

Le second, soixante ares cinquante centiares;

Le troisième, un hectare trente-sept ares.

Ils sont compris, au plan cadastral de la commune, sous les numéros 1,045, 1,046, 1,058 de la section A.

5^e LOT.

Deux morceaux de terre, situés au même canton des Amassées, même commune, actuellement exploités par le même René-Basile Cholet :

L'un contient environ un hectare; il est compris sous le numéro 1,011 de la section A;

L'autre contient soixante ares; il est compris sous le numéro 1,017 de la même section.

6^e LOT.

Une pièce de terre, nommée l'Aumônerie, près de Baulée, commune d'Ambillou, canton de Gennes, comprise au plan cadastral sous le numéro 2,128 de la section D, contenant environ trois hectares cinquante-trois ares.

Elle est actuellement exploitée par le sieur François Reveiller, de la Baulée.

7^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton des Quartz, de la Grézille, commune d'Ambillou, contenant environ cinquante quatre ares quatre-vingts centiares, actuellement exploité par le sieur Jacques Gamichon, de la Grézille.

8^e LOT.

Trois morceaux de terre, situés dans la commune d'Ambillou, actuellement exploités par le sieur Christophe Hersendeau :

Le premier, au canton des Landes, numéro 304, section B, contient

soixante-dix-huit ares;

Le second, au canton de Boute-loup, numéro 837, section B, contient quatre-vingt-cinq ares;

Le troisième, au canton du Poteau, numéro 885, section B, contient trente-deux ares.

9^e LOT.

Un pré à menué herbe, nommé le Pré-Marsault, situé près Rechaussé, commune de Doué, actuellement exploité par M. Vinsonneau, maître de poste, contenant environ un hectare soixante seize ares.

10^e LOT.

Une maison, située ville de Doué, contiguë aux bâtiments de l'Hôpital, actuellement occupée par M^{me} veuve Foyer-Merle.

Elle comprend plusieurs chambres basses, plusieurs chambres hautes, grenier, écurie, cellier, cave, cour et servitudes.

11^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Montault, commune de Doué, contenant soixante-six ares, actuellement exploité par les sieurs Ribaudeau et Ménard-Ribaudeau, de Doué.

12^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Chuelle, commune de Doué, contenant environ vingt-six ares quarante centiares;

Un morceau de terre, situé au même canton, contenant treize ares vingt centiares;

Un morceau de terre, situé au canton du Piquet, commune de Soulangier, contenant environ trente ares quatre-vingts centiares;

Un morceau de terre, situé au canton du Champ-Pochon, dite commune de Soulangier, contenant environ vingt-six ares quarante centiares.

Ils sont actuellement exploités par les époux Oger-Viraze de Moulin-Méan.

13^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton des Ruechèvres, commune de Doué, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, actuellement exploité par le sieur Athanase Vinsonneau-Pirault, de Doué.

14^e LOT.

Plusieurs morceaux de terres labourables, situés au canton de la Ricacelle, commune de Doué, contenant ensemble un hectare trente-deux ares, actuellement exploités par les frères Bégault, de Doué.

S'adresser, pour avoir des renseignements et prendre connaissance des conditions de l'affermement, à M^e CESBRON, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges. (124)

A LOUER
Présentement
MAISON DE CAMPAGNE,
NOUVELLEMENT RESTAURÉE,
Distracte de l'ancien château de Chacé.

Huit pièces bien distribuées; vastes servitudes; caves en roc; jardins potager et fruitier, parterre, vigne et terre labourable; le tout entouré de murs, situé au bourg de Chacé, près Saumur, contenant environ un hectare.

Vue magnifique sur la rivière du Thouet.

S'adresser, pour visiter les dits biens, à M. CHEVALLIER-CHATENAY, demeurant à Varrains, et, pour traiter, soit au dit sieur CHEVALLIER, soit à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON
NOUVELLEMENT RÉPARÉE,
Située rue Beaurepaire, n^o 35.

Saumur, imp. de P. GODET.

Etude de M^e RULLIER, notaire Doué.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

UNE MAISON,

Située ville de Saumur, rue Braull n^o 10.

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ.

Composée de chambre et cellier rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse, grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Braull.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, ou à M^e RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE M^o POUILLET
Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson; dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées. No^o Pouillet

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN
Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. Clertan

POUDRE DE ROGE
Purgatif aussi sur qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. l'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz. Rogé

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC
Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Belloc

PILULES DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES
Angers, Menière; — Bauge, Flaire; — Beaufort, Moussu; — Chatonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteaufort-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A-Bontemps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (24)